

le 6 Juillet 1992

M. NOEL Jacques
7 IMPASSE des JUMENTAUX
84000 AVIGNON

à M. Patricia Aylwin
Président de la République

REPUBLICA DE CHILE					
PRESIDENCIA					
REGISTRO Y ARCHIVO					
N.º 12/10086					
A: 14 JUL 92					
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.G.A.	<input type="checkbox"/>	EW	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>	ARCHIVO	
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>		
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>				

Monsieur le Président

Je m'achesse à vous, pour vous exprimer notre indignation et notre tristesse quant au sort que le gouvernement et la justice du Chili, font subir aux membres du CONSEIL de toute les TERRES.

Je sais que AVKAN HUICAMAN PAICANA, ainsi que SIX LONKOS et 106 membres de cette organisation ont été arrêtés et emprisonnés à TEMUCO, que d'autres membres, dont Nelly AYENAO, sont assignés à résidence, et que de plus il leur est interdit de sortir du pays.

Une telle répression est indigne d'un démocrate, fait crime le fait de dissoudre cette organisation et de la déclarer hors la loi. En démocratie, le droit d'organisation et d'expression est fondamental et l'on ne peut en aucun cas le bafouer.

J'insiste également pour que les détenus soient traités dignement. 1992 n'est-elle pas l'année symbolique pour le respect des droits des peuples indigènes américains, cinq cents ans après le génocide ?

Soutenant les droits des peuples à s'exprimer librement et à être reconnus en tant que tels, je demande la libération immédiate de tous les membres du Conseil de toute les TERRES, la levée des assignations à résidence, et la réhabilitation de l'organisation.

Je tiens à souligner que des citoyens suédois, russes, hollandais, anglais, allemands, espagnols soutiennent cette demande.

Espérant que mon appel sera entendu, je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de ma haute considération

Jacques Noël
Membre d'AMNISTY International
et de SURVIVAL International.